



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Liste des délibérations prises lors de la réunion du 20 mars 2024**

**PRESENTS** : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

**EXCUSE** :

**ABSENT** : Vincent BLANC.

**SECRETAIRE** : Sylvaine JABRE

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Affaire n°1 - Budget principal – approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique du budget principal pour l'exercice 2023.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 271.77		528 965.63		629 237.40
Opérations exercice	469 363.02	88 188.10	754 459.66	865 471.94	1 223 822.68	954 660.04
<b>Total</b>	<b>469 363.02</b>	<b>188 459.87</b>	<b>754 459.66</b>	<b>1 395 437.57</b>	<b>1 223 822.68</b>	<b>1 583 897.44</b>
Résultat de clôture	280 903.15			640 977.91		360 074.76
Restes à réaliser	40 128.46	15 384.53			40 128.46	15 384.53
<b>Total cumulé</b>	<b>321 031.61</b>	<b>15 384.53</b>		<b>640 977.91</b>	<b>40 128.46</b>	<b>375 459.29</b>
Résultat définitif	305 647.08			640 977.91		335 330.83

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY).

**Affaire n°2 - Budget principal - affectation du résultat de fonctionnement 2023.**

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de 640 977,91€, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	528 966.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	382 995.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>112 012.28</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>640 977.91</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>640 977.91</b>
Affectation obligatoire	0.00
*A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	305 647.08
Solde disponible affecté comme suit	0.00
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
*Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	335 330.83
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY.

### Affaire n°3 – Budget annexe eau & assainissement - approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Financier Unique du budget eau et assainissement pour l'exercice 2023.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	60 069.15			101 680.43	60 069.15	101 680.43
Opérations exercice	173 186.45	172 487.74	173 407.70	247 623.44	346 594.15	420 111.18
<b>Total</b>	<b>233 255.60</b>	<b>172 487.74</b>	<b>173 407.70</b>	<b>349 303.87</b>	<b>406 663.30</b>	<b>521 791.61</b>
Résultat de clôture	60 767.86			175 896.17		115 128.31
Restes à réaliser	6 683.00				6 683.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>67 450.86</b>			<b>175 896.17</b>	<b>6 683.00</b>	<b>115 128.31</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>67 450.86</b>			<b>175 896.17</b>		<b>108 445.31</b>

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote.

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY.

### Affaire n°4 – Budget annexe eau & assainissement - affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de 175 896,17 €, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	<b>0.00</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	101 680.43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	90 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0.00</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>74 215.74</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>175 896.17</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>175 896.17</b>
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	67 450.86
Solde disponible affecté comme suit	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	108 445.31
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Approuvé à l'unanimité des votants (3 abstentions : Erik ROGER, Serge RENIET et Elisabeth AUMAGY).

**Affaire n°5 – Prescription archéologique préventive sur le mur du Château – demande de subvention auprès de la DRAC au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive.**

Monsieur le Maire indique que la Direction Régionale des Affaires Culturelles prescrit une fouille archéologique préventive avant de réaliser les travaux de réfection du mur du Château. Une consultation a été réalisée.

Il propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive pour financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

**Affaire n°6 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour financer :

- le remplacement des panneaux d'entrée d'agglomération qui ne sont plus conformes,
- les panneaux d'interdiction de traverser le village aux poids lourds de plus de 19 tonnes (transport de marchandises uniquement),
- les panneaux de zone 20km/heure dans le vieux village et rue du faubourg.

Approuvé à la majorité (3 contre : Isabelle DAUTRY, Serge RENIET, Elisabeth AUMAGY).

Fait à Simiane la Rotonde, le 21 mars 2024.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA




